

Circulaire 10/2023

**Aux clients de la SVK
(assureurs-maladie et clients
institutionnels) ainsi qu'aux
centres de dialyse**

Soleure, 4. décembre 2023

Nouveau formulaire de demande de garantie de prise en charge des coûts pour la dialyse

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'introduction du nouveau système de base BBTI au début de l'année 2024 [Circulaire 09/2023_F \(svk.org\)](#), nous adaptons également notre application pour les demandes de garantie de prise en charge des coûts afin de bénéficier des processus électroniques continus.

A partir du 4 décembre 2023, la nouvelle application sera disponible sous [Formulaire Dialyse](#).

L'utilisation du nouveau formulaire est possible avec tous les navigateurs courants et sans login. Il comprend les contenus connus jusqu'à présent.

Vous trouverez sur notre site Internet les instructions [Instructions | Remplir le formulaire \(requérant\)](#) relatives au nouveau formulaire.

Le formulaire actuel sera désactivé à partir du 11 décembre 2023.

Les questions peuvent être adressées directement à dialyse@svk.org avec la mention 'formulaire'.

Meilleures salutations

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Simone Sasso
Responsable du département
Dialyses